

<p><b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p>		<p><b>LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT</b></p>
---	---	--

**DELIBÉRATION MUNICIPALE**

**N° 30/23 du 18 avril 2023**

*Autorisant le Maire à signer le bail de location d'une parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée section MZ13 sise commune de Taputapuataea, au profit de M. TERIITAOHIA Ricardo Vainui*

<p>Convocation N° 112/23 du 12 Avril 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt et trois, le 18 du mois d'avril, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.</p>															
<p>Date d'affichage de la convocation 12 Avril 2023</p>	<p>Membres</p>	<p>Présence</p>	<p>Absent</p>	<p>Donne pouvoir à</p>												
<p>Date d'affichage de la délibération <b>20 AVRIL 2023</b></p>	<p>1. M. MOUTAME Thomas</p>	<p>X</p>														
<p>Nombres de conseillers : 27</p>	<p>2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette</p>		<p>X</p>	<p>Donne procuration à M. MOUTAME Thomas, le Maire</p>												
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">13</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">05</td> </tr> <tr> <td>Votant</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	14	Absents	13	Représentés	05	Votant	19	<p>3. M. ROOPINIA Myron, Tu</p>	<p>X</p>		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	14															
Absents	13															
Représentés	05															
Votant	19															
<p>Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme. TAAE Naiva, conseillère municipale Avera</p>	<p>4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane</p>	<p>X</p>														
	<p>5. M. LACHAUX Gérald</p>	<p>X</p>														
	<p>6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva</p>	<p>X</p>														
	<p>7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre</p>		<p>X</p>													
	<p>8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri</p>		<p>X</p>													
	<p>9. M. SMITH James, Maui</p>		<p>X</p>	<p>Donne procuration à Mme. HAOATAI Vahinetua, Maire déléguée de Avera - Faaroa</p>												
	<p>10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia</p>	<p>X</p>														
	<p>11. M. TERIIPAIA Stergios</p>		<p>X</p>													
	<p>12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime</p>		<p>X</p>	<p>Donne procuration à Mme RUA Liliane, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire</p>												
	<p>13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai</p>	<p>X</p>														

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise		X	
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne procuration à M. RUAMUTU Iapheta, conseiller municipal Avera
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai		X	
<p>Sens du vote :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité 19</p> <p>Adoption</p> <p>Rejet</p> <p>Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre voix « Contre »</p> <p>Nombre voix « Abstention »</p>	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette		X	
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly	X		
	20. M. EBB Moïse		X	Donne procuration à Mme AHUTORU-NEUFFER Rosina Conseillère Municipale de Opoa
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** l'ordonnance n°2005-10 ratifiée par la loi n°2007-224 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

- Vu** le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes de Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n° 1036 CM du 28 juin 2019 portant affectation des diverses parcelles dépendant du domaine Faaroa, cadastrées commune de Taputapuatea, commune associée de Avera, au profit de la commune de Taputapuatea ;
- Vu** la délibération n°112/14 du 9 décembre 2014 approuvant la création et le règlement intérieur du cimetière communal de Taputapuatea ;
- Vu** le projet de bail de location d'une parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée section MZ 13 sise commune de Taputapuatea ;

**Considérant** l'affectation des parcelles domaniales dépendant du domaine de Faaroa, notamment la parcelle MZ13 d'une superficie de 22 026m<sup>2</sup> destinée à la gestion, l'entretien et l'exploitation du cimetière communal ;

**Considérant** l'autorisation de la commune de Taputapuatea d'établir et signer toutes conventions d'exploitations, d'entretien, de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires ;

**Considérant** le besoin du porteur de projet d'implanter une habitation de type O.P.H sur une partie de ladite parcelle afin de faciliter la gestion et le gardiennage ;

**Ouï** l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 18 avril 2023 ;

### **ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le projet de bail de location est approuvé.

**Article 2** : Le Maire est autorisé à signer le bail de location d'une parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée MZ13 sise commune de Taputapuatea, au profit de Monsieur TERIIIAOHIA Ricardo Vainui.

**Article 3** : Les coûts inhérents seront imputés au chapitre 75 article 752 section fonctionnement en recettes, du budget 2023.

**Article 4** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être

Délibération municipale n° 30/23 du 18 avril 2023



saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 18 Avril 2023,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous sa responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent

le 19 AVR. 2023  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 20 AVR. 2023



**Le Maire**